

**DIRECTION
DES RESSOURCES
HUMAINES DE L'AP-HP**

2, Rue Saint-Martin
75184 PARIS CEDEX 04

Paris, le 29 JUL. 2020

LE DIRECTEUR

Téléphone : 01 40 27 45 38
Secrétariat : 01 40 27 45 45

N/Réf. : D2020-1186

Dossier suivi par :

Monsieur Eric CHOLLET
Téléphone : 01 40 27 45 04
✉ : eric.chollet@aphp.fr

NOTE

à l'attention de :

Mesdames et Messieurs les Directeurs
de GHU, Etablissements hors GHU, PIC et Siège

Mesdames et Messieurs les Directeurs des Ressources Humaines
de GHU, Etablissements hors GHU, PIC et Siège

Objet : déplafonnement des heures supplémentaires.

Je vous informe que, suite à notre demande, Monsieur le Directeur Général de l'agence régionale de santé d'Ile de France vient d'autoriser, par décision n° 2020-2066, la prorogation du recours aux heures supplémentaires au-delà des plafonds fixés par la réglementation.

Cette autorisation exceptionnelle est valable jusqu'au 31 décembre 2020 et concerne les infirmiers en soins généraux et spécialisés (emploi d'infirmier, d'infirmier de bloc opératoire et puéricultrice), les infirmiers anesthésistes, les masseurs-kinésithérapeutes et les aides-soignants.

Le Département de la Gestion des Personnels est à votre disposition pour toute information complémentaire.

Sylvain DUCROZ



Copie pour information à :

Monsieur le Contrôleur Financier de l'AP-HP
Monsieur le Directeur - Direction Spécialisée des Finances Publiques de l'AP-HP